

Prestations de gardiennage,
de surveillance et de sécurité
pour l'Université d'Orléans
du site IUT de Chartres

**Cahier des clauses techniques particulières
(CCTP)**

Consultation n°

18 FCS 2022

1. CONTEXTE

En l'absence de gardien logé suite au départ en retraite du dernier titulaire et en conformité avec la décision de l'Université d'Orléans de ne pas procéder à son remplacement, l'IUT de Chartres doit externaliser les missions de gardiennage, de surveillance et de sécurité afin d'assurer la protection des personnes, des biens et des bâtiments.

2. DESCRIPTION

L'IUT de Chartres est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

■ Détails de la prestation :

- Prestations régulières de gardiennage et de surveillance des bâtiments pendant les périodes d'activité de l'IUT, qui correspondent à :

- Une ronde pointée d'ouverture à 6h00 (ou à un horaire différent en fonction des demandes) : arrêt de l'alarme, état des lieux, mise en service des éclairages, vérification de la présence de l'entreprise de nettoyage, départ du site (Durée approximative de 20 à 30 minutes).
- Une ronde pointée de fermeture à 19h30 (ou à un horaire différent en fonction des demandes) : vérification complète des locaux (notamment concernant l'absence de personnes, la fermeture des fenêtres laissées ouvertes, l'arrêt des lumières oubliées dans les salles de classe et bureaux), fermeture de toutes les portes d'accès, activation de l'alarme, départ du site (Durée approximative de 20 à 30 minutes).
- Prestations de levée de doutes réalisées sur déclenchement et réception d'alarmes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, y compris jours fériés et jours de fermeture.
- Prestations occasionnelles de sécurité en cas de manifestations exceptionnelles ou d'ouverture exceptionnelle des locaux (mise à disposition d'agent de sécurité) qui feront l'objet de demande spécifique en dehors de la présente procédure.

■ Calendrier des congés/fermetures de l'IUT :

Chaque année un calendrier des fermetures est présenté à son Conseil d'Administration de juin ou septembre.

Le calendrier sera communiqué au titulaire dès la notification.

■ Contraintes techniques :

Deux contrats avec la société Cinq sur Cinq sont pré existants : le premier porte sur la télésurveillance, le second sur la maintenance de l'alarme intrusion et du contrôle d'accès.

Le prestataire retenu devra travailler en bonne intelligence avec cette société afin de mener à bien sa présente mission.

Les clés de l'IUT devront être stockées dans un endroit sécurisé chez le prestataire retenu.